PANIER DE COLLABORATION CARSAT – SPSTI PACA-CORSE : COOPÉRER POUR PRÉVENIR

Nicolas BERTRAND
Responsable des projets et des partenariats – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Bertrand CAUBRIERE
Ingénieur-Conseil – Carsat Sud-Est – Marseille

Eric DELLACASA
Directeur général de l'AMETRA06, Représentant des Directeurs Présanse PACA-Corse – Saint-Laurent-du-Var

Dr Jean PASSERON
Directeur Médico-Technique – AMETRA06 – Saint-Laurent-du-Var

Cylia SARAÏS
Déléguée régionale Présanse PACA-Corse

Introduction / Objectifs :

Les Journées Santé-Travail (JST) 2026 invitent les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) à illustrer un continuum d'accompagnement, de l'aide au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) à la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), par la synergie entre SPSTI, entreprises et travailleurs.

Dans cet esprit, les SPSTI PACA-Corse et la Caisse d'assurance retraite et de la Santé au travail (Carsat) Sud-Est ont formalisé en 2025 un dispositif régional : le « ***Panier de collaborations*** ». Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et confère un cadre structuré et sécurisé aux échanges de données nécessaires à la mise en œuvre d'actions de prévention coordonnées.

Cette démarche est née d'un constat partagé : sur plusieurs territoires, des collaborations locales renforcées, des expérimentations et des pratiques partenariales avaient démontré leur valeur ajoutée pour l'accompagnement des entreprises. Forte de ces retours d'expérience, la Carsat Sud-Est et les SPSTI ont souhaité déployer une approche harmonisée à l'échelle régionale.

Il en a résulté une structuration contractuelle visant à organiser les relations entre partenaires, à développer les synergies en région PACA-Corse, à renforcer la prévention des risques professionnels au sein des entreprises du territoire et à faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement proposés par la Carsat Sud-Est.

L'objectif est de passer d'échanges bilatéraux ponctuels à un partenariat opérationnel, partagé et évalué, afin de mieux cibler la prévention primaire, secondaire et tertiaire, en particulier auprès des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises (TPE-PME).

À terme, ce dispositif vise à améliorer le repérage et l'accompagnement des entreprises, à renforcer l'impact et la complémentarité des actions de prévention conduites par les partenaires et à contribuer durablement à la réduction des risques professionnels sur le territoire régional.

Méthodologie :

Le dispositif repose sur une convention d'adhésion annuelle et volontaire, sans reconduction tacite, à laquelle les SPSTI choisissent librement d'adhérer. La démarche respecte le Code de la Sécurité Sociale (Article L. 422-6, qui prévoit ce type de contractualisation) et a été annexée aux CPOM, garantissant un cadre juridique sécurisé et harmonisé à l'échelle régionale.

La convention articule un socle obligatoire de relations opérationnelles et quatre collaborations thématiques optionnelles : troubles musculosquelettiques (TMS), risque chimique, communication et TPE. Pour chacune d'elles, les objectifs, les impacts recherchés pour les entreprises et les engagements des partenaires sont définis autour de trois volets complémentaires.

Volet 1 - Relations

- Organisation d'un temps d'échange annuel entre les SPSTI et la Carsat consacré à la présentation des offres de services, des programmes de prévention et des priorités d'action de chaque partenaire.

- Identification et communication des interlocuteurs référents afin de faciliter les échanges opérationnels.
- Journée annuelle de présentation des missions et dispositifs de la Carsat à destination des nouveaux collaborateurs des SPSTI.

Volet 2 - Données

- Transmission par la Carsat de la liste des établissements adhérents du SPSTI devant faire l'objet d'une visite par ses agents de prévention et, le cas échéant, de programmes spécifiques (TMSPros, par exemple).
- Mise à disposition par la Carsat des données de sinistralité des adhérents du SPSTI (accidents du travail (AT), maladies professionnelles (MP), accidents du travail routiers (ATR)) à partir d'une requête régionale standardisée.
- Transmission par les SPSTI de la liste de leurs adhérents identifiés par leur numéro SIRET (système d'identification du répertoire des établissements).
- Utilisation partagée de ces informations pour améliorer le ciblage et le suivi des actions de prévention.

Volet 3 - Coordination

- Recherche d'un accompagnement concerté pour les établissements confrontés à des difficultés ou à des enjeux de prévention nécessitant la mobilisation des deux partenaires.
- Échanges d'informations utiles à la compréhension des situations rencontrées.
- Coordination des interventions et orientations réciproques lorsque la complémentarité des expertises apporte une plus-value à l'entreprise.

Chaque collaboration comporte des engagements spécifiques adaptés à la thématique concernée et se traduit par des actions concrètes auprès des entreprises : partage d'informations, accompagnements coordonnés, orientations réciproques, actions de sensibilisation ou interventions conjointes. Chaque collaboration fait également l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuels afin d'en mesurer la mise en œuvre et les résultats.

Au-delà de l'organisation des relations entre partenaires, la formalisation des échanges de données constitue l'un des apports les plus novateurs du dispositif. Grâce à un cadre juridique partagé, les SPSTI et la Carsat disposent désormais d'informations objectivées leur permettant d'identifier plus finement les entreprises à accompagner, de mieux coordonner leurs interventions et de développer des actions de prévention fondées sur des besoins constatés. Cette capacité à croiser les connaissances et les données des partenaires constitue un levier majeur pour renforcer l'efficacité et l'impact de la prévention en région PACA-Corse.

Résultats obtenus :

Les premiers résultats sont d'abord organisationnels : langage commun, réseau régional de correspondants, clarification des circuits d'orientation et programmation d'échanges.

Ils sont aussi opérationnels : meilleure identification des entreprises à accompagner, priorisation des actions grâce aux données partagées et renforcement des synergies sur des risques à fort enjeu.

Le volet risque chimique permet, par exemple, de repérer des expositions, de partager des SIRET, d'articuler les interventions des SPSTI avec l'expertise du laboratoire interrégional de chimie (LIRC) de la Carsat et de diffuser des messages homogènes sur l'évaluation, la substitution, la ventilation, la métrologie et le suivi des expositions.

Les volets TMS et TPE soutiennent les démarches existantes et l'accès aux offres de prévention. Le panier « Communication » mutualise les supports, les événements et les campagnes à destination des employeurs et des salariés.

Des indicateurs communs (nombre d'échanges, de collaborations, de SPSTI participants, de SIRET partagés, de rapports transmis et d'entreprises accompagnées) permettent de mesurer les bénéfices.

Appropriation du dispositif

- 14 SPSTI adhérents sur 16 en 2025, première année pleine de déploiement ; 15 adhérents en 2026.
- En 2026 : participation de 15 SPSTI au panier « Risques chimiques », de 12 au panier « TMS », de 10 au panier « Communication » et de 9 au panier « TPE ».

Socle de coopération et relations opérationnelles

- Mise en place d'un réseau régional de correspondants Carsat-SPSTI.
- Déploiement des premiers échanges de données entre partenaires.
- Douze SPSTI ont transmis leur base d'adhérents, permettant à la Carsat de restituer des données enrichies : portefeuille d'entreprises, sinistralité, ciblages TMS Proset Risques Chimiques Pros, ainsi que les établissements bénéficiaires du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU).
- Organisation d'une journée de présentation de la Carsat le 24 septembre 2025, réunissant 10 participants issus de plusieurs SPSTI.
- Renforcement des interactions entre les antennes Carsat et les SPSTI sur les situations nécessitant une coordination particulière.

Collaboration TMS

- Organisation d'une journée d'échanges dédiée le 26 novembre 2025.
- Partage d'informations sur le dispositif TMS Pros et les évolutions du FIPU.
- Renforcement des orientations réciproques entre Carsat et SPSTI pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention des TMS.

Collaboration Risques chimiques

- Collaboration la plus mobilisatrice du dispositif, avec 15 SPSTI engagés.
- Année pleine 2025 : 666 demandes d'analyses réalisées par le LIRC, contre 570 en 2024, soit une progression de près de 17 % ; 22 prêts de matériels de mesure (pompes, cyclones, diviseurs de débit, débitmètres).
- Atelier régional réunissant 36 intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) et techniciens issus de 19 services de prévention.
- Renforcement du partenariat SPSTI-LIRC pour le traitement coordonné des situations préoccupantes et le suivi des expositions à enjeu (agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) notamment).

Collaboration Communication

- Structuration d'un réseau de communicants Carsat-SPSTI.
- Deux temps collectifs d'échanges organisés.
- Relais croisés d'événements et de campagnes de sensibilisation : Challenge sportif Présanse, Village Odalia, lettre d'information de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), webinaire compte professionnel de prévention (C2P).
- Développement d'une visibilité commune des actions de prévention.

Collaboration TPE

- Participation conjointe au Village Odalia.
- Maintien et promotion des outils existants au bénéfice des TPE (OiRA (Online Interactive Risk Assessment), outils de prévention, recommandations).
- Appui à l'orientation des entreprises vers les dispositifs d'accompagnement et de financement disponibles.

Il est à noter que des temps d'échange ont commencé entre la Carsat et les SPSTI volontaires afin d'étudier l'opportunité d'une nouvelle collaboration en 2027 sur les RPS.

Discussion des résultats / Conclusion :

Ce retour d'expérience montre que l'impact en prévention dépend moins de la juxtaposition d'actions que de la capacité à partager le diagnostic, à coordonner les interventions et à parler d'une même voix aux entreprises. Les premiers résultats du panier de collaborations confirment la pertinence de cette approche.

L'un des principaux enseignements de cette première année réside dans la valeur ajoutée des échanges de données. Encore peu développés dans ce type de partenariat, ils constituent un levier majeur de coordination et permettent de transformer la connaissance des entreprises en actions de prévention concrètes et ciblées. Les orientations vers les offres de services et les financements disponibles en sont facilitées.

Les facteurs clés de réussite reposent sur la confiance entre partenaires et sur une meilleure acceptation du partage de données, initialement perçu comme sensible, sur la réciprocité des engagements, sur l'identification d'interlocuteurs dédiés et sur une évaluation annuelle de chaque collaboration.

Certaines limites demeurent néanmoins, notamment l'intégration encore partielle des données dans les logiciels métiers, qui peut compliquer le suivi des actions et la mesure de leur impact. Si le cadre juridique des échanges est aujourd'hui pleinement sécurisé, son appropriation progressive par l'ensemble des acteurs demeure un enjeu afin de garantir une compréhension partagée des objectifs du dispositif et de sa vocation exclusivement préventive auprès des entreprises.

Pour contacter l'auteur de cette communication : c.sarais@presanse-pacacorse.org